

France
**TIERS
LIEUX**

L'ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE



**MANUFACTURES
DE PROXIMITÉ**

*Tiers-lieux de production
de nos territoires*

Je suis **EXPERT**
ACCOMPAGNATEUR





LE PROGRAMME MANUFACTURES DE PROXIMITÉ

Le programme a été impulsé par **France Tiers-Lieux** en 2021.

Il est soutenu par le **Ministère de la Cohésion des Territoires** et le **Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance** et opéré par **l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)**, en étroite collaboration avec le **GIP (Groupement d'Intérêt Public) France Tiers-Lieux** qui pilote notamment le programme d'ingénierie adossé au programme Manufactures de proximité.



Le programme Manufactures de proximité a pour objectif de soutenir le passage à l'échelle de ces **tiers-lieux de production**, qui sont :

- des petites unités de production locale qui animent et apportent des services à une communauté professionnelle,
- en capacité de recréer de l'activité localement tout en préservant les savoir-faire dans les territoires.

Le **programme Manufactures de proximité** permet de consolider les modèles économiques de ces tiers-lieux pour leur permettre de développer une part prépondérante de ressources propres sous 3 ans.

Lors de la remise du rapport "Nos territoires en action", édité par France Tiers-Lieux en août 2021, le premier ministre, Jean Castex, a annoncé le soutien de l'État à **100 manufactures de proximité**. Un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt), déployé entre octobre 2021 et mars 2022 **a réuni plus de 300 candidatures et a permis de labelliser 100 structures**.

Le programme poursuit les objectifs suivants :

- **relocaliser** la production locale dans les territoires via la fabrication distribuée, et le soutien des artisans, entrepreneurs, makers,
- **créer** des activités économiques et sociales pour redynamiser les territoires,
- **développer** des espaces de travail partagés et le co-working,
- **déployer** la formation et la transmission des savoir-faire, notamment autour des métiers de la transition écologique.

Le programme se focalise sur trois territoires prioritaires, dans la lignée d'autres politiques publiques en faveur de la relocalisation de la production dans nos territoires (Territoires d'Industrie, AAP France Relance...) :

- les **territoires ruraux**,
- les **petites et moyennes villes**,
- les **QPV** (Quartiers Prioritaires politique de la Ville).



LES MODALITÉS DE SOUTIEN AUX STRUCTURES LABELLISÉES MANUFACTURES DE PROXIMITÉ

L'État a soutenu les manufactures de proximité labellisées à trois niveaux, et ce, pour une durée de 2,5 ans :

- **un appui en ingénierie** comprenant une phase d'incubation et une phase d'accompagnement sur mesure de chaque Manufacture, pour outiller les équipes projets, en matière de pilotage et d'animation d'un tiers-lieu mais également sur les spécificités des écosystèmes productifs, et pour appuyer la mise en œuvre opérationnelle au démarrage ou passage à l'échelle de chaque Manufacture ;
- **un soutien à l'investissement** et à l'aménagement de l'espace partagé, en finançant les équipements techniques et professionnels,
- **une subvention de fonctionnement** pour consolider leur modèle économique et contribuer à la prise en charge des frais de fonctionnement.

En moyenne, les structures lauréates ont été soutenues à hauteur de **250 000 €** (subvention d'investissement et subvention de fonctionnement cumulées).

La phase d'incubation

La phase d'incubation a constitué une étape incontournable, obligatoire pour tous les lauréats à l'issue de leur labellisation. L'objectif consistait à outiller l'ensemble des porteurs de projets et à homogénéiser les connaissances.

Les **100 lauréats**, divisés en **6 promotions** de 15 à 20 porteurs de projets se sont retrouvés pendant **4 mois** autour des **8 modules de formation** suivants :

Module 1 - Renforcer l'écosystème de la manufacture

Module 2 - Développer sa stratégie foncière

Module 3 - Consolider son modèle économique et financier

Module 4 - Structurer son entité juridique et organiser sa gouvernance

Module 5 - Déployer son offre de services

Module 6 - Équiper et aménager sa manufacture

Module 7 - Définir sa stratégie de communication et fédérer sa communauté

Module 8 - Mesurer son impact social et environnemental

Une **quinzaine d'experts**, sélectionnés par marché public par l'ANCT, **ont accompagné les 100 lauréats** durant cette phase d'incubation. L'interconnaissance entre manufactures et les échanges entre pairs ont également été favorisés.

Près de **80 manufactures de proximité** se sont par ailleurs retrouvées à Metz en octobre 2022 pour l'évènement "**Faire tiers-lieux**", organisé par le GIP France Tiers-Lieux et l'Association Nationale des Tiers-Lieux. Une communauté est née, **coordonnée et animée par France Tiers-Lieux** pour contribuer à la constitution de ressources en commun.

À l'issue de cette phase d'incubation, les lauréats ont remis **un dossier post-incubation** permettant de mesurer les axes déployés et le travail réalisé depuis la candidature initiale à l'AMI. Ce dossier a permis au comité d'attribution des subventions de déterminer les subventions de fonctionnement et d'investissement dédiées à chaque projet ; ce comité a également déterminé le montant de la subvention correspondant à l'accompagnement sur mesure.

La phase d'accompagnement sur mesure

À la suite de la phase d'incubation, **la phase d'accompagnement sur mesure** permet à chaque structure lauréate du programme de **bénéficier d'une subvention dédiée au financement de prestations d'experts**.

Ces experts-accompagnateurs ont vocation à **accompagner les projets dans leur consolidation en outillant concrètement les structures dans leurs problématiques propres**.

Lauréats et experts-accompagnateurs doivent mettre en œuvre les outils permettant à la structure soutenue de déployer toute son offre de services et d'atteindre l'équilibre économique à l'issue du programme d'ingénierie, c'est-à-dire en 2025.

L'identification des besoins en accompagnement des structures a été réalisée de la manière suivante :

- les lauréats ont précisé leurs **besoins en accompagnement** dans le dossier post-incubation ;
- les **experts-formateurs** qui ont accompagné les lauréats durant la phase d'incubation se sont réunis en comités pour émettre des préconisations sur les besoins de chaque projet pour atteindre ses objectifs.

Le comité d'attribution des subventions a ensuite émis des recommandations en croisant ces données, une subvention a ainsi été déterminée selon les besoins du projet et selon les plafonds suivants : **10 000€, 15 000€ ou 20 000€**.



LES THÉMATIQUES ET SOUS-THÉMATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

THÉMATIQUE 1 : STRATÉGIE FONCIÈRE

Sous-thématique 1.1

Accompagnement au montage d'une opération immobilière

(méthode, bilan d'opération, plan de financement et prévisionnel, analyse de risque, argumentaire et tableau financier pour les investisseurs)

Sous-thématique 1.2

AMO sur la stratégie immobilière

(achat / location, bail emphytéotique, place de l'usager, modélisation des coûts de gestion, valeur d'usage...)

Sous-thématique 1.3

Appui à la rédaction de documents juridiques

(baux, conventions...)

THÉMATIQUE 2 : STRATÉGIE JURIDIQUE

Sous-thématique 2.1

Accompagnement à la structuration d'une nouvelle entité juridique

Sous-thématique 2.2

Appui à la rédaction de documents clés

(statuts, contrats, chartes, conventionnements...)

THÉMATIQUE 3 : GOUVERNANCE DU PROJET ET STRUCTURATION DE COMMUNS

Sous-thématique 3.1

Accompagnement à la construction d'une vision partagée entre les parties prenantes

Sous-thématique 3.2

Mise en oeuvre de modalités de gouvernance partagée et des processus de décision & outils d'implication

THÉMATIQUE 4 : STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

Sous-thématique 4.1

Diagnostic de territoire et caractérisation des besoins des cibles

Sous-thématique 4.2

Stratégie de développement de ressources

(besoins des cibles, revenus, activités, tarifs, rentabilité)

Sous-thématique 4.3

Recherche de financements annexes / stratégie de levées de fonds

Sous-thématique 4.4

Appui au pilotage de la structure & au développement d'activités : outils de planification

Sous-thématique 4.5

Appui à la gestion comptable et fiscale

Sous-thématique 4.6

Création d'un fonds de dotation territorialisé

THÉMATIQUE 5 : STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENTS INTERNES ET D'ÉQUIPEMENTS MACHINES

Sous-thématique 5.1

Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour différentes phases

(montage et stratégie opérationnels, conception (dont application des normes), réalisation, sélection des équipements)

Sous-thématique 5.2

Programmation architecturale

THÉMATIQUE 6 : STRATÉGIE D'ANIMATION ET DE FACILITATION DES COMMUNAUTÉS ET ÉQUIPES PROJET

Sous-thématique 6.1

Techniques d'animation & de programmation

Sous-thématique 6.2

Médiation et gestion de conflits

THÉMATIQUE 7 : STRATÉGIE DE COMMUNICATION EXTERNE ET DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS MANUFACTURÉS

Sous-thématique 7.1
Stratégie de marque

Sous-thématique 7.2
Stratégie de communication externe
(charte, supports, cible, ligne éditoriale...)

Sous-thématique 7.3
Création graphique & site internet

THÉMATIQUE 8 : STRATÉGIE DE GESTION RH DE LA STRUCTURE

Sous-thématique 8.1
Structuration de la place des salariés, bénévoles et sociétaires au sein de l'organisation

Sous-thématique 8.2
Accompagnement à la montée en compétences / formation de ses salariés

Sous-thématique 8.3
Stratégie en matière de QVT

THÉMATIQUE 9 : DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION

Sous-thématique 9.1
Conception de parcours de formation

Sous-thématique 9.2
Démarche d'obtention d'un agrément de formation

Sous-thématique 9.3
Développement de certification des compétences type OpenBadges

Sous-thématique 9.4
Développement d'une démarche d'inclusion des femmes dans les métiers productifs et notamment les manufactures de proximité

THÉMATIQUE 10 : DÉVELOPPEMENT ET MISE EN PLACE D'OUTILS DE PILOTAGE DE L'ACTIVITÉ

Sous-thématique 10.1

Développement et mise en place du plan de charge de la structure

Sous-thématique 10.2

Développement et mise en place d'outils de réservation / gestion au sein de sa communauté

Sous-thématique 10.3

Mise en place et formation à des outils de comptabilité

THÉMATIQUE 11 : DÉPLOIEMENT D'ÉTUDES, D'ÉVALUATION ET DE DOCUMENTATION

Sous-thématique 11.1

Appui au lancement d'une évaluation d'impact et d'utilité social(e)

(construction d'un référentiel, outillage, réalisation d'une étude et valorisation des résultats)

Sous-thématique 11.2

Appui au lancement d'une évaluation d'impact environnemental

(bilan carbone)

Sous-thématique 11.3

Étude des flux énergétiques d'un bâtiment et recommandations en matière d'éco-rénovation/réhabilitation

Sous-thématique 11.4

Construction d'un référentiel de documentation du projet

(enjeux, pratiques, outils)

THÉMATIQUE 12 : CONSEIL TECHNIQUE AUTOUR DE PROCÉDÉS DE CONCEPTION ET DE PRODUCTION

Sous-thématique 12.1

Accompagnement technique autour d'un ou plusieurs matériaux

Sous-thématique 12.2

Accompagnement technique autour d'une ou plusieurs filière.s

Sous-thématique 12.3

Accompagnement technique autour d'une technologie ou technique de conception / production



DEVENIR EXPERT-ACCOMPAGNATEUR DES MANUFACTURES DE PROXIMITÉ POUR LA PHASE D'ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Un **annuaire en ligne**, sur le **site de France Tiers-Lieux**, référence les thématiques et sous-thématiques précédemment mentionnées. Des experts souhaitant accompagner les manufactures de proximité dans leur phase d'accompagnement sur mesure peuvent s'inscrire, dès **février 2023** à cet annuaire, par le biais d'un [formulaire disponible sur le site de France Tiers-Lieux et des réseaux sociaux du GIP](#).

L'annuaire sera :

- **ouvert dans le temps**, permettant ainsi de faire grandir la communauté d'experts-accompagnateurs dédiés,
- **laissé en accès libre** sur le site internet de France Tiers-Lieux et pourra ainsi être consulté par tout tiers-lieu recherchant des compétences nécessaires au développement de son projet.

L'annuaire a pour objectif d'orienter et aider les porteurs de projet lauréats à trouver un bon accompagnement avec des experts de qualité référencés. Les porteurs de projet restent libres de leur choix pour la sélection de leur expert-accompagnant.

Comment figurer dans l'annuaire d'experts France Tiers-Lieux ?

Les experts souhaitant accompagner les manufactures de proximité dans cette phase d'ingénierie seront invités à :

- **répondre à l'ensemble des questions mentionnées dans le formulaire d'inscription**,
- **témoigner d'une expérience antérieure solide dans l'écosystème des tiers-lieux** et notamment des tiers-lieux productifs. Nous cherchons à nous assurer que les lauréats bénéficient d'un encadrement de qualité, basé sur des expériences solides.

France Tiers-Lieux se réserve le droit de ne pas publier la fiche expert sur l'annuaire en ligne si les informations transmises et un échange avec l'expert ne permettent pas de mettre en évidence une connaissance solide des problématiques à traiter et de l'écosystème.

Sur quelle période ?

L'accompagnement sur mesure des manufactures de proximité est prévu sur une **période de 2 ans, de février 2023 à décembre 2024 inclus**. Durant cette période, les lauréats sont libres de faire appel aux experts de leurs choix selon leurs besoins. Ceux-ci peuvent bien entendu évoluer dans le temps, et pourront faire l'objet d'échanges avec l'équipe de France Tiers-Lieux si cela s'avère nécessaire.

Quelles sont les dépenses éligibles

Sont considérées comme dépenses éligibles toutes les dépenses de prestation versées à un tiers dégagé de tout conflit d'intérêt avec la structure accompagnée ayant pour objectif d'accompagner son plein déploiement et potentiel socio-économique. Il doit s'agir de missions conformes aux enjeux de la structure lauréate, même si ses objectifs et son plan d'action peuvent évoluer dans le temps. La note de cadrage (voir point 1 de la partie «lauréat» pourra ainsi être révisée si nécessaire, en échange avec l'équipe de France Tiers-Lieux.

Les modalités d'échanges entre les experts-accompagnateurs et les lauréats sont laissés à leur libre appréciation (visio, appels téléphoniques, rencontres en présentiel...).

Les manufactures par ailleurs sont vivement encouragées par **France Tiers-Lieux** à mutualiser leur travail en s'adressant à un prestataire commun si elles sont plusieurs à partager une problématique similaire ; libre à l'expert d'accepter ou de refuser une mission mutualisée.

Quel cadre de collaboration entre experts et structures lauréates ?

Les engagements en tant qu'expert-accompagnateur

1. **Les experts sont invités à remplir [un formulaire en ligne](#)** qui permet d'apprécier leurs compétences, leur connaissance de l'écosystème des tiers-lieux et des tiers-lieux productifs et de mesurer leurs filières d'expertise. Ils flèchent ainsi les thématiques et sous-thématiques d'accompagnement sur lesquelles ils souhaitent se positionner et les territoires sur lesquels ils souhaitent travailler. Ces éléments viennent alimenter leur fiche sur [l'annuaire en ligne](#) ;

2. **Ce formulaire est validé par l'équipe de France Tiers-Lieux** qui s'engage à revenir vers les experts si certaines données s'avèrent incomplètes ou insuffisantes pour assurer aux lauréats un accompagnement sur mesure de qualité. Une fois le formulaire validé , une fiche expert dédiée apparaît sur l'annuaire en ligne, sur le site de France Tiers-Lieux ;

3. La fiche expert-accompagnateur étant visible sur le site de **France Tiers-Lieux**, lesdits experts sont sollicités en direct par les lauréats Manufactures.

4. Dans le cadre des échanges avec les lauréats qui souhaitent leur confier une prestation, les experts peuvent accéder au **dossier du projet en question sur un Drive piloté par France Tiers-Lieux** pour prendre connaissance de la candidature de la structure à l'AMI Manufactures de proximité, du rendu post-incubation de cette structure, de la note de cadrage pour l'accompagnement sur mesure ;

5. Les experts mandatés par les lauréats doivent ensuite émettre un **diagnostic préalable** de mission selon un gabarit [disponible sur le site de France Tiers-Lieux](#). Ils le rempliront, y adjoindront un devis et l'enverront à la manufacture accompagnée ainsi qu'à l'équipe de France Tiers-Lieux ;

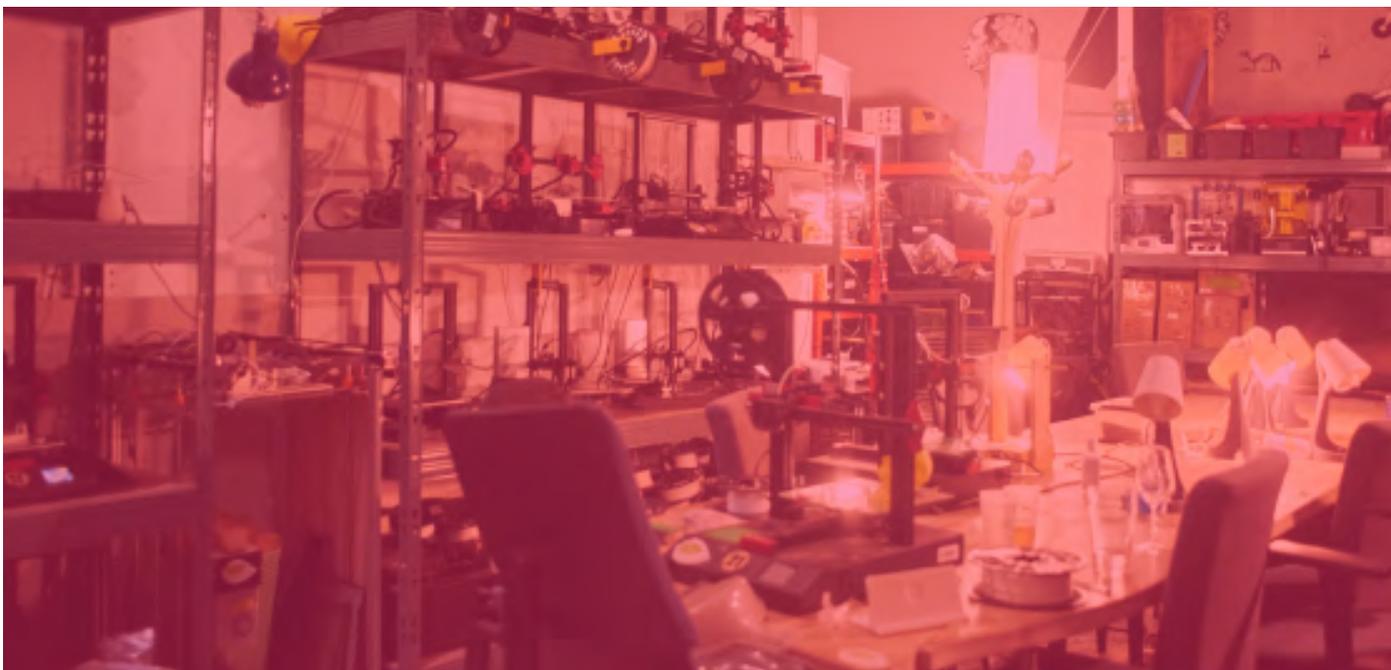
6. Une fois le devis signé et le **diagnostic préalable de mission** validé par le lauréat accompagné, **les experts s'engagent à réaliser la mission confiée et à la mener à terme**. L'équipe de **France Tiers-Lieux** reste disponible pour échanger avec eux si nécessaire ;

7. À l'issue d'une mission, l'expert mandaté remet **un rapport de mission** selon un gabarit pré-établi ([disponible ici](#))

Les experts s'engagent par ailleurs à :

- ne détenir aucun intérêt dans aucune manufacture de proximité labellisée au sein du programme ; cette mention est portée à leur connaissance en fin de formulaire d'inscription,
- mener la mission commandée à terme dès qu'un devis a été validé par un lauréat Manufacture,
- utiliser l'espace numérique en ligne mis en place par **France Tiers-Lieux** pour tout partage de document avec les lauréats Manufactures avec lesquels il collabore.

France Tiers-Lieux invite vivement les experts sollicités par une manufacture à se mettre en lien avec les autres experts que celle-ci aura sollicité sur d'autres problématiques pour engager un travail transverse au bénéfice du projet.



Les engagements en tant que lauréats Manufactures de proximité

Si les lauréats sont libres de faire appel aux prestataires de leur choix, la phase d'accompagnement sur mesure est néanmoins cadrée selon les engagements suivants :

1. Les lauréats ont rempli courant décembre 2022 / janvier 2023 une note de cadrage à la demande de **France Tiers-Lieux** selon un gabarit pré-établi en indexant leurs besoins sur les thématiques et sous-thématiques d'accompagnement référencées. **Sans note de cadrage remise, les lauréats ne peuvent démarrer la phase d'accompagnement sur mesure ;**
2. **Les lauréats incitent les experts dont ils connaissent le travail et les compétences à s'inscrire sur l'annuaire en ligne ;**
3. **Les lauréats choisissent les experts avec lesquels ils souhaitent engager une collaboration**, qu'il s'agisse de prestataires de leur entourage professionnel ou d'experts découverts via l'annuaire en ligne ;
4. **France Tiers-Lieux donne accès à ces experts à un dossier en ligne, sur Drive.** Ce dossier comprend : la candidature de la structure à l'AMI Manufactures de proximité, le rendu post-incubation de la structure à l'équipe de **France Tiers-Lieux** et ayant servi au comité d'attribution des subventions, la note de cadrage ;
5. Les lauréats valident le **diagnostic préalable de mission** remis par l'expert en question et le devis afférent ;
6. À l'issue de la mission, les lauréats remettent un [bilan de satisfaction](#) de la collaboration à l'équipe de **France Tiers-Lieux**. Disponible sur le site ;
7. Parallèlement et pendant toute la durée de la phase d'accompagnement sur mesure, **les lauréats s'engagent à se montrer disponibles pour échanger avec l'équipe de France Tiers-Lieux** sur l'avancement de leur projet.

Le rôle de France Tiers-Lieux

France Tiers-Lieux assure le pilotage et la coordination de la phase d'accompagnement sur mesure. L'équipe dédiée au programme Manufactures de proximité reste **l'interlocuteur privilégié des lauréats Manufactures** et se réserve le droit de solliciter les experts pour échanger autour des projets et des missions réalisées.



MANUFACTURES DE PROXIMITÉ

*Tiers-lieux de production
de nos territoires*

France
**TIERS
LIEUX**

